

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Madame Anne BOQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Marie COSTA, Madame Anab LEFFRAY, Monsieur Pierre HABERT.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	26	23

Date de la convocation

17 mai 2023

Date d'affichage

17 mai 2023

Objet de la délibération

7 Finances locales
7-1 Décisions budgétaires
7-1-2-4 Compte administratif
– délibéré avec compte

Les votes sur le compte administratif du service assainissement se font sous la présidence de Monsieur Gérard HUET, premier Adjoint au Maire, et après retrait du Maire pendant les votes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

2023-037- Budget
assainissement – vote du
compte administratif 2022

Approuve le compte administratif 2022 qui est identique au compte de gestion du receveur municipal. Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 160 902.65 €, un excédent d'investissement de 374 987.14 €.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

La secrétaire de séance
Vanessa CHABOURINE

Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA




